Infos juin 2022

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : jpn.avocat@skynet.be

Bientôt les vacances: quelques conseils avant de partir en voiture.

1. Vérifier l'état du véhicule

Il faut absolument (faire) vérifier les éléments essentiels du véhicule dont notamment les pneus : Il arrive assez souvent que la pression soit insuffisante, ce qui augmente la consommation de carburant. En outre, un pneu sous-gonflé peut surchauffer avec un risque d'éclatement.

2. Se renseigner à propos du Code de la route des pays visités

En fonction du pays visité, il existe des différences notamment en ce qui concerne les limitations de vitesse et les règles en matière d'alcool. Le Moniteur de l'automobile donne des infos à ce sujet (difficile à trouver en allant directement sur le site : il vaut mieux passer par un moteur de recherches en indiquant: « conduire à l'étranger-Moniteur de l'automobile »).

3. Les autoroutes à péage et les zones de basses émissions

Dans ce domaine aussi, chaque pays à ses particularités. Dans les pays où le péage autoroutier impose l'achat d'une vignette, Il est important de connaître le coût de cette vignette et de savoir où l'acheter. A l'image de Bruxelles, de nombreuses villes européennes ont une zone de basse émission avec des amendes à la clef en cas de non-respect (voyez www.touring.be/fr/info/mobilite-europe; www.moniteurautomobile.be : cliquer ensuite sur « conseils et services »).

4. Les assurances

L'assurance RC auto souscrite en Belgique est valable dans de nombreux pays européens (voyez la liste sur votre certificat d'assurance automobile). Pour les assurances non obligatoires, notamment les assurances assistance et dépannage, les garanties varient parfois de manière très importante d'un assureur à l'autre et il convient de vérifier l'étendue des couvertures souhaitées.

5. Bien répartir le chargement du véhicule et veiller à garder une bonne visibilité

Pour la sécurité, il convient de ne pas dépasser la charge maximale autorisée (indiquée dans le carnet reprenant les caractéristiques du véhicule) et de bien répartir les bagages : les objets les plus lourds dans le coffre le plus près possible du centre de gravité. Si vous avez un coffre de toit, ne pas dépasser le poids maximum autorisé. Dans l'habitable, ne placez que des objets légers : en effet, en cas de choc à 50km/h, les objets sont projetés avec une force 50 X plus importante que leur poids : un objet d'à peine un kilo peut, dans cette situation, devenir un projectile mortel.

Depuis mars 2022, le certificat médical de dispense de ceinture de sécurité n'est plus valable à vie.

Les dispenses en cours se termineront le 01.01.26: une nouvelle demande devra être effectuée pour les conducteurs et passagers voulant être dispensés de ceinture. La nouvelle carte de dispense coûtera 20€.

Stockholm, capitale de la Suède, récompense les conducteurs respectant les limitations de vitesse.

Ces conducteurs sont inscrits automatiquement par le système de radar à une loterie dont le financement est assuré par les amendes routières. Sachant que la Suède est un des pays qui compte le moins de victimes de la route, le député wallon Agache estime que l'on devrait s'inspirer chez nous de ce type de solutions pour valoriser les conducteurs respectueux des limitations de vitesse.

Jean-Pol Nijs Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière
Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages
<u>jpn.avocat@skynet.be</u> <u>www.droitdesaccidents.be</u>